

Haluk Özelçi

LE MODÈLE TURC

Plusieurs années se sont écoulées depuis que la Turquie a entrepris un vaste programme de réajustement économique qui a servi d'exemple pour un grand nombre de pays en voie de développement. 1980 a été une année charnière, puisqu'elle a représenté un véritable bouleversement dans l'ordre économique de la Turquie. Il serait plus logique de pouvoir revenir dans le temps et retracer son histoire afin de mieux en comprendre les fondements.

Un peu d'histoire...

En 1923, des décennies de guerres, des ressources qui se faisaient rares et une pauvreté envahissante représentaient le sort réservé à la République de Turquie. De longues querelles avec des étrangers avaient nourri la méfiance à leur égard et le peuple turc refusait toute offre de collaboration ou conseil qui aurait contribué à son bien-être, alors que son manque de ressources naturelles et sa pauvreté décourageaient les étrangers d'investir en Turquie ou d'établir des liens commerciaux avec ce pays.

Les événements internationaux ayant conduit à la Grande Dépression ont également amené les décideurs politiques turcs à favoriser une politique économique fermée, repliée sur elle-même. Les effets de la Dépression ont noyé les graines d'une politique libérale avant qu'elles ne puissent germer et s'épanouir. Par ailleurs, les effets de la Deuxième Guerre mondiale ont contribué à faire régner une philosophie protectionniste de la part des gouvernements turcs successifs. Leurs mesures temporaires de l'époque sont devenues permanentes. Au début des années 1940, l'ensemble des denrées turques était catalogué «stratégique» devant, par conséquent, être protégé. Pendant la même période, le gouvernement promulgua une Loi «temporaire» pour la Protection de la Devise Turque, approuvée en 1930, qui ordonnait des politiques protectionnistes afin de contrôler ou réguler le commerce national et international. Cette loi resta en vigueur jusqu'à 1980.

Étant donné que le secteur privé ne disposait ni de l'expertise industrielle ni du capital requis, le Gouvernement est devenu par défaut le moteur de

l'économie. Ses préoccupations majeures étaient de maintenir l'approvisionnement en denrées de base et d'accélérer l'industrialisation du pays. Etant donné ces conditions, il n'est pas surprenant que, pour substituer les importations, le gouvernement ait créé des Entreprises Economiques d'Etat (EEE), qui dominaient tous les secteurs de l'économie. Durant cette période, tout instrument disponible était canalisé vers la substitution des importations. La politique commerciale était extrêmement restrictive, comportant des exigences de licences et l'application de quotas, tarifs douaniers et autres taxes. Opportunément, cet instrument acquit une importance au dessus et au-delà du coût financier et des barrières bureaucratiques établies. Les EEE étaient en mesure de fournir ce que l'on attendait d'elles et les récents entrepreneurs privés, qui pour la plupart étaient formés à cette organisation, se contentaient des miettes tels que les bureaux de représentation de compagnies multinationales, des sociétés d'importation, des contrats d'état pour la construction ou le commerce intérieur.

Les envois de fonds des travailleurs immigrés, extrêmement substantiels, ont allégé la balance des paiements turque pendant la première période d'augmentation des prix du pétrole. L'économie turque semblait saine, même si l'effet tranquillisant de ces afflux de capitaux contribuait au développement d'une longue maladie.

Vers 1974, les chocs pétroliers, l'accélération de l'inflation dans les pays industrialisés, les taux de change surévalués et la détérioration soudaine et sévère des conditions commerciales turques ont conduit le pays à atteindre le déficit en compte courant le plus élevé de son histoire, soit U\$ 3 milliards en 1977. Aussi, vers la fin 1977, la dette externe était-elle arrivée à S\$ 11 milliards, dont 54 % à court terme.

Confrontés à cette lamentable détérioration du secteur extérieur, les autorités turques sont demeurées attachées à leurs politiques coutumières de taux de change surévalués, de programmes d'investissement public agressif, de subventions aux EEE, de taux d'intérêts réels négatifs (puisque l'importance du déficit du secteur public n'était pas encore perçue, les taux d'intérêt étaient maintenus bas pour encourager l'investissement privé), et de mécanismes imaginatifs de contrôle des prix qui n'ont jamais fonctionné. Ces attitudes traditionnelles, ainsi que leurs amères conséquences, ont servi de terreau aux concepteurs du programme mis en vigueur à partir du 24 janvier 1980.

Le Programme de stabilisation

En janvier 1980, la Turquie se lança dans un vaste programme de stabilisation et d'ajustement structurel. L'ajustement turc était fondé sur des politiques de restriction de la croissance de la demande interne et sur des réformes structurelles pour augmenter l'offre moyennant une allocation amé-

liorée des ressources. Les réformes, visant une ouverture de l'économie et un accroissement de sa dépendance envers les forces du marché, comportaient les éléments suivants : subventions pour encourager les exportations, libéralisation graduelle du Régime d'Importation, poursuite d'une politique réaliste de taux de change flexible et détermination de taux de change selon le taux d'équilibre du marché, dérégulation des prix dans les secteurs public et privé permettant ainsi au marché de les déterminer, réduction graduelle des subventions et aides agricoles, libération du contrôle gouvernemental sur les décisions tarifaires des EEE leur permettant de fonctionner sous des conditions de marché libre, dérégulation des taux d'intérêt de sorte qu'ils fluctuent selon le taux d'équilibre du marché, contrôle de la croissance des agrégats monétaires au moyen d'une surveillance stricte des prêts de la Banque Centrale, renforcement de la structure fiscale au travers d'un élargissement de l'assiette d'imposition, augmentation des taux d'imposition, amélioration du système de recouvrement fiscal et détermination d'un contrôle strict des dépenses.

Les deux principales caractéristiques du programme étaient la libéralisation des échanges commerciaux et la promotion des exportations, ce qui a produit des résultats extraordinaires dans la politique de croissance des exportations. Par exemple, en 1982, le chiffre des exportations a doublé, les exportations sont passées de 2,9 milliards de dollars en 1980 à 15 milliards en 1993. De même, la composition des exportations a changé considérablement dans les années 80 : tandis que la part des produits agricoles et industriels dans les exportations était respectivement de 57,4 et 36 pour cent en 1980, la part des produits agricoles a diminué à 15 pour cent en 1993. La part des produits industriels s'est considérablement accrue jusqu'à atteindre 83 pour cent en 1993.

La réforme commerciale, qui dans les grandes lignes a consisté en une dépréciation monétaire de taille et une plus grande libéralisation des importations accompagnée d'incitations à l'exportation, s'est avérée être un succès immédiat. Dans les années suivant 1980, des mesures liées à la réforme commerciale ont été améliorées en fonction des développements et exigences.

L'engagement des gouvernements turcs d'encourager et attirer des investissements étrangers a également été un élément fondamental de leur stratégie de développement. Cet engagement a commencé à porter ses fruits car l'afflux net de capitaux étrangers qui n'était que de 224 millions de dollars entre 1954 et 1980, a totalisé respectivement, 783 millions et 779 millions de dollars, en 1991 et 1992.

Le programme de 1980 incluait également des mesures pour réformer le système financier visant une réduction significative de l'intervention directe de l'état et une importante libéralisation des produits et des marchés financiers. En réalité, jusqu'au début de 1980, les coûts d'intermédiation étaient très élevés, le crédit était rationné, les marchés de capitaux, sous-développés et les taux d'intérêt réels ex-post sur les marchés financiers étaient négatifs. Par consé-

quent, l'abolition des plafonds de taux d'intérêt sur les dépôts à terme intervenue en Juillet 1980 a été un grand pas en avant.

L'environnement réglementaire changea considérablement entraînant sur les marchés financiers turcs des modifications légales et institutionnelles qui ont démarré à partir du programme de réforme et ont continué par la suite. Parmi ces changements ayant eu lieu en 1980, force est de signaler ceux du secteur bancaire : l'établissement d'un marché monétaire interbancaire où les taux d'intérêt sont fixés librement, l'autorisation donnée aux banques étrangères d'ouvrir des filiales en Turquie, l'autorisation donnée aux résidents d'ouvrir des comptes en monnaie étrangère auprès de banques et d'effectuer des paiements, des retraits et des transferts à l'étranger, la réouverture de la bourse d'Istanbul en 1986, etc. La réforme financière a été en effet d'une très grande portée, sur laquelle nous pourrions remplir des pages entières.

Néanmoins, avant de clore ce chapitre, nous nous devons de mentionner les changements survenus dans le secteur des assurances, le marché de capitaux, les régulations sur les investissements étrangers et, comme signalé plus haut, la réforme du régime de taux de change.

Le programme d'ajustement structurel comprenait également la réforme du système fiscal, qui a débuté par un réarrangement des tranches d'imposition et une augmentation du taux de base. Un autre élément important de la réforme fiscale a été l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée qui couvre une large palette de biens et de services.

Les Entreprises Economiques d'Etat ont été une des cibles majeures du programme de 1980 et des suivants. Le premier pas donné a été dans le sens d'une amélioration de leur fonctionnement, le deuxième étant les programmes de privatisation. Néanmoins, bien que les émissions de sociétés privatisées aient contribué au développement du marché des capitaux par un accroissement du volume de l'offre d'actions et par une stimulation de la demande d'actions, ce programme, adopté en 1986, a eu pour résultat la vente d'un nombre relativement faible d'entreprises.

Les mesures politiques annoncées au début de 1980 ont été une tentative courageuse de résoudre les graves problèmes économiques auxquels le pays était confronté. Les effets immédiats du programme turc de stabilisation et de relance économique ont été positifs. Les variations de prix ainsi que les perspectives de la balance des paiements se sont améliorées comme conséquence du changement de politique économique. La reprise immédiate de l'économie turque a ouvert la voie à une politique de réformes d'ajustements structurels qui se sont enchaînés tout au long des années suivantes.

Les années 80 ont été témoins de changements dans plusieurs segments de la structure économique qui ont profondément affecté les tendances socio-économiques en faveur d'une ouverture vers l'extérieur.

Par conséquent, outre l'évolution vers une stabilité domestique et exté-

rière, la Turquie a entrepris une transformation lui permettant de se tourner vers l'extérieur et le marché. La reprise remarquable de l'économie turque, sous l'impulsion de la stabilisation et du programme d'ajustement économique de 1980, lui a permis d'enregistrer une croissance de P.I.B. moyenne d'environ 5 pour-cent annuellement entre 1980 et 1988. Après une courte interruption en 1989, suite à une chute brutale de la production agricole, la reprise économique est repartie pour battre son plus haut record de croissance avec 9,2 % en 1990. Mais, la crise et la guerre du Golfe ont soumis l'économie turque à la stagnation en 1991. En 1993 et 1994 les taux de croissance atteints ont été de 6,4 et 7,3 pour-cent respectivement.

Les efforts entrepris dans le sens de réformes globales ont amené la Turquie au début des années 90 à des niveaux d'intégration comparables à quelques pays membres de l'Union Européenne dans certains domaines. Des projets à grande échelle dans l'agriculture et les infrastructures qui ont débuté pendant cette période, ont commencé à donner des résultats, bien que seules de faibles ressources aient pu leur être affectées.

Les principales orientations du programme ont été poursuivies pendant une dizaine d'années sans interruption. Tel que résumé ci-dessus, le succès atteint en termes de politique économique plus vigoureuse et équilibrée a été saisissant. Par conséquent, autour de 1986, le programme fut cité comme exemple de réforme structurelle réussie dans un pays en voie de développement. Et pourtant, malgré le fort engagement des autorités, l'inflation a été le principal problème et le défi majeur rencontré. En réalité, il n'y a pas eu de progrès significatif dans le contrôle de l'inflation. Les importants déficits publics sont tenus pour principaux responsables du taux élevé d'inflation. Les Entreprises Economiques d'Etat (EEE) inefficaces ont toujours été une des principales sources des importants déficits publics en Turquie, presque la moitié leur en est attribuée. Le taux d'inflation a battu un record de 75 pour cent en 1988 pour chuter à 66 pour-cent en 1991 avec le ralentissement de l'activité économique, mais il repartit en 1992, cette fois-ci non seulement pour des raisons internes mais également externes.

En ce qui concerne le monde extérieur, la balance courante montrait déjà des signes de faiblesse dans la période avant 1990. La stagnation des exportations en 1989 en raison des effets de la sécheresse a empiré avec la crise du Golfe lorsque d'importantes pertes de parts de marché ont été enregistrées au Moyen Orient. La forte montée du prix du pétrole brut, ainsi que la participation du pays à l'embargo contre l'Iraq ont eu des conséquences néfastes pour la Turquie.

A la fin de 1992, la Turquie a dû faire face à un déficit commercial de 8,2 milliards de dollars qui amena le déficit en compte courant à 943 millions de dollars. En 1993, le déficit commercial atteignait 14 milliards de dollars. Outre la crise du Golfe, la chute de la demande de la part des principaux partenaires

commerciaux de la Turquie, suite à leur propre récession économique, a également eu un impact négatif sur les exportations turques. L'appréciation de la Lire Turque contre les principales devises en termes réels a également eu une influence négative sur les exportations, en même temps qu'elle stimulait les importations beaucoup plus que par le passé. Par ailleurs, la réduction significative des taxes douanières, dans le cadre de ses engagements d'association envers la Communauté Européenne, a encouragé, sans aucun doute, l'augmentation des importations. Une augmentation substantielle du déficit commercial et une diminution des revenus invisibles a entraîné un déficit en compte courant de 6,7 milliards de dollars en 1993.

Pour résumer la situation générale à laquelle la Turquie a dû faire face au tout début des années 90, la récession aux Etats-Unis et dans la Communauté Européenne, ses deux principaux partenaires commerciaux, a réduit à une peau de chagrin la demande de produits turcs sur ces marchés. La crise du Golfe qui éclata vers le milieu de 1990 fit empirer la situation avec ses diverses implications. Elle a créé une incertitude dans l'économie et des attentes pessimistes, en plus de répercussions directes sur les exportations de biens et de services. Cela a eu comme conséquence pratiquement la rupture des relations commerciales avec les pays concernés par la crise, notamment l'Iraq qui était l'un de ses partenaires commerciaux privilégiés. En outre, la Turquie a dû fermer ses frontières avec l'Iraq, qui était une source de stimulation vitale pour l'activité économique de sa région sud-est.

La fermeture des frontières a pratiquement mis fin à tout commerce et investissement et bloqué une route primordiale pour le transport. De telles évolutions négatives ont été d'autant plus critiques que cette région avait été pendant quelques années privée de toute stabilité socio-économique à cause des activités terroristes. Un taux de violence en accélération constante dans la région sud-est a amené les différents gouvernements turcs à faire face à une situation complexe. D'une part, étant donné la nature relativement peu développée de la région, il existe un besoin urgent d'investissement, ce qui revitalisera l'activité économique en créant des opportunités d'emploi. D'autre part, le fait de combattre le terrorisme grève considérablement le budget du pays, bloquant ainsi des possibilités d'investissement. Le coût de l'accroissement des dépenses militaires est devenu un des problèmes majeurs du budget turc. C'est une des raisons principales pour laquelle la Turquie accorde une grande importance à la coopération financière : elle a un besoin urgent de nouvelles ressources pour stimuler l'investissement.

Par ailleurs, le pipeline de pétrole qui s'étend d'Iraq à Iskenderun, un important port turc sur la côte méditerranéenne, a été fermé conformément à l'embargo des Nations Unis contre l'Iraq. Ceci a également privé la Turquie d'une importante source de revenus générés par l'arrivée du pétrole au travers du pipeline. Malgré tous les impacts négatifs de la crise, nous pouvons néan-

moins mentionner un point positif qui a été la reconfirmation de l'engagement et la détermination de la Turquie à rester l'allié fidèle du Monde Occidental.

Développements économiques après le 5 Avril 1994

Les déséquilibres internes et externes existant en 1993, ainsi que les fluctuations sur les marchés financiers au début de 1994 et leurs répercussions défavorables sur le secteur réel étaient autant de facteurs nécessitant des mesures immédiates que le gouvernement a annoncées le 5 Avril 1994 sous le nom de «Mesures Economiques et Plan d'Applications».

Le plan comprend des mesures pour augmenter les recettes fiscales et pour limiter les dépenses. Par ailleurs, il a été décidé d'appliquer une politique monétaire restrictive afin d'enrayer les fluctuations enregistrées sur les marchés. Des objectifs de prix, salaires, taux de change et d'intérêt ont été établis en rapport avec la politique monétaire restrictive.

Quelques arrangements structurels ont été introduits pour assurer la réussite du programme de stabilité à long terme. Ces arrangements comprennent des mesures sur le système fiscal, les Entreprises Economiques d'Etat (EEE), les Organisations de Sécurité Sociale, des Administrations Locales et la politique d'emploi dans le secteur public.

Afin d'augmenter les recettes du budget, le gouvernement a introduit des impôts additionnels tels que : Taxe d'Equilibre Economique, Taxe sur les Actifs Nets, Taxe Additionnelle sur Véhicule Motorisé et Taxe Additionnelle sur le Foncier. En ce qui concerne la diminution des dépenses, il a été programmé de réduire les dépenses publiques de 20 pour cent et les dépenses courantes de 30 pour cent.

Le programme de réforme des Entreprises Economiques d'Etat comprend l'ajustement structurel, les politiques de privatisations ainsi que les améliorations pour augmenter la productivité et l'efficacité des EEE tout en offrant l'avantage de la sécurité sociale aux employés de ces entreprises.

Afin d'augmenter les recettes des Organisations de Sécurité Sociale, il a été programmé d'encourager le développement des assurances-retraite privées et l'augmentation de l'âge de retraite.

La mise en application réussie de ces décisions a commencé à porter ses fruits. Les dépenses de budget consolidées ont commencé à diminuer. Quelques augmentations de recettes ont déjà eu lieu. Le secteur bancaire, qui a subi une crise au début de l'année, jouit d'une ambiance stable. L'on peut observer des améliorations dans la balance des paiements, le compte courant qui était déficitaire devient excédentaire et d'autres développements sont attendus pour la fin de l'année.

Parallèlement aux améliorations de la balance des paiements, on peut observer une augmentation significative des réserves en devises. La pression sur les prix a fléchi et l'inflation a commencé à décroître.

A l'extérieur, force est de signaler que le commerce extérieur a connu de dures épreuves ces deux dernières années : une d'elles étant la tentative d'introduire l'union douanière avec l'UE en 1995. Le changement clé du régime d'importation turc sur la période 1993-1994 a été la démarche entreprise pour honorer ses engagements envers l'UE et le GATT. Cette transition a comporté l'élimination d'un système tarifaire complexe comprenant huit taxes différentes sur les importations et l'adoption d'un Système de Taxe Douanière Unique, une importante réduction de tous les niveaux de protection et l'introduction de taux tarifaires préférentiels pour les pays de l'U.E. et de l'A.E.L.E.¹

Au début de 1993, la Turquie réduit le niveau de protection de plus d'un quart sur cinq cents principales importations industrielles en provenance de l'U.E. Poussant plus loin le mouvement de libéralisation, le Régime d'Importation de 1994 a introduit encore dix pour cent de réduction sur les tarifs douaniers d'importations industrielles en provenance de l'U.E. et de l'A.E.L.E., ce qui a amené le taux général de protection pour ce groupe de pays à environ vingt deux pour cent.

Le centre principal des efforts d'ajustement consentis par la Turquie restera sans aucun doute la politique fiscale, laquelle requiert de se concentrer sur le renforcement de la mobilisation des ressources domestiques et sur l'amélioration de la gestion des ressources du secteur public. L'adhésion à des objectifs fiscaux contribuera également à réduire les déséquilibres externes, à atteindre les objectifs sur la monnaie et l'inflation et à diminuer la menace des pressions du marché des changes. Les autorités turques sont conscientes des effets des afflux importants de capitaux privés à court terme, qui ont contribué à une croissance monétaire rapide et à une gestion de taux de change compliquée. Le gouvernement turc reconnaît également que des contraintes fiscales additionnelles et un resserrement des liquidités bancaires sont autant d'actions nécessaires à la neutralisation de ces flux.

Il s'avère nécessaire, pour renforcer la situation budgétaire, de supprimer quelques éléments de dépenses courantes tout en maintenant des dépenses sur les fonctions essentielles des secteurs de l'éducation et la santé, ainsi que sur un filet de protection sociale. Un meilleur contrôle des dépenses est requis, par conséquent des mesures seront prises dans ce sens. Par ailleurs, des mesures pour générer des recettes additionnelles ont été prévues. De même, des réformes fiscales, comprenant une administration fiscale améliorée, seront mises en application afin d'élargir l'assiette et d'augmenter le faible ratio impôt/PNB, puisque l'amélioration de la situation budgétaire contribuera à promouvoir l'investissement du secteur privé, générer des économies

¹ Association Européenne de Libre Echange.

adéquates du secteur public, financer des investissements publics productifs et atteindre un niveau d'inflation bas avec un taux de croissance soutenu.

Nombre d'initiatives ont été entreprises pour réduire les restrictions de change et de commerce afin de promouvoir une concurrence plus forte et d'encourager une totale intégration dans l'économie mondiale. Par ailleurs, l'achèvement réussi de l'Uruguay Round contribuera à un accroissement du volume mondial des transactions commerciales. De toute évidence, l'ensemble des pays doit résister à des politiques centrées sur soi-même, car elles vont à l'encontre de la prospérité mondiale à court et à long terme.

Finalement, dans les années à venir, l'économie turque continuera sûrement à se caractériser par des politiques économiques tournées vers le marché s'appuyant davantage sur le secteur privé, visant à réduire le taux d'inflation à des niveaux raisonnables et à atteindre une croissance économique soutenue avec une situation viable de la balance des paiements.

Relations avec l'Union européenne

Depuis sa création, la République Turque a toujours été attachée au monde occidental. Ceci se manifeste non seulement par sa poursuite de la démocratie et la laïcité, mais également par ses efforts d'intégration de son économie dans l'économie mondiale. La Communauté Européenne a toujours été d'un intérêt particulier pour la Turquie, depuis sa fondation. Ayant fermement établie les institutions démocratiques et séculaires de l'Occident, la Turquie désire prendre part à la future Union Politique de l'Europe Occidentale. La recherche d'adhésion de la Turquie à la Communauté Européenne est, avant tout, un signe de sa détermination à rester attachée aux valeurs contemporaines de la démocratie et à l'économie de marché qu'elles symbolisent.

La demande d'adhésion de la Turquie à la CEE date du 13 Juillet 1959 et, après quatre années de négociations, l'Accord d'Ankara, qui créa une association entre la Turquie et la CEE fut signé le 12 Septembre 1963 et entra en vigueur le Premier Décembre 1964. L'Accord d'Ankara, qui vise d'abord l'union douanière et ensuite l'adhésion totale, et le Protocole Additionnel, qui détermine les règles de l'étape de transition, constituent le cadre des relations entre la Turquie et la CEE. Pendant presque les trois dernières décennies les relations entre les deux parties ont eu des hauts et des bas.

Les raisons en sont multiples. Néanmoins, l'on peut citer la crise pétrolière de 1973 et sa répercussion sur la Communauté ainsi que sur la Turquie comme l'une des raisons principales.

La période d'après crise coïncida avec le début de l'étape de transition.

La mise en application du Protocole Additionnel a été reportée par les mesures commerciales des Etats Membres de la Communauté après les augmentations du prix du pétrole et les récessions du milieu des années 70,

ainsi que la l'instabilité politique et économique de la Turquie. A cette époque-là, la Communauté n'était pas prête à faire de concessions commerciales totales à la Turquie, étant donné que d'autres pays méditerranéens visaient l'accession aux marchés de la Communauté et qu'il y avait la nécessité d'entrer en compétition avec le reste du monde. De son côté, la Turquie n'a pas pu adopter la stratégie économique de libre échange requise pour l'adhésion à la Communauté avant le début des années 80. Sa politique économique axée sur la substitution des importations était en contradiction avec les objectifs de l'Accord de l'Association.

Les relations entre la Communauté et la Turquie ont également été influencées par les problèmes de Chypre et de l'Égée survenus entre la Turquie et la Grèce qui, retournée à la démocratie après 1974, a progressé rapidement vers l'adhésion totale à la Communauté en 1981.

Des demandes d'autres pays méditerranéens pour des relations privilégiées avec la Communauté, les négociations d'accession à la Communauté avec l'Espagne et le Portugal et la situation politique en Turquie ont également affecté négativement les relations mutuelles. Finalement, l'intervention militaire en Turquie en Septembre 1980 a complété ce tableau. Les relations entre la Communauté et la Turquie furent totalement arrêtées en 1981. La Communauté a gelé l'aide financière à la Turquie en bloquant le Quatrième Protocole Financier en 1981. Les réunions du Conseil d'Association, organe suprême commun créé pour assurer l'application et le développement progressif du régime d'Association, qui se tenaient occasionnellement furent complètement arrêtées.

Les relations bilatérales ont été rétablies lorsque la Turquie s'est réaffirmée comme un pays démocratique après le régime militaire et lorsque la Communauté a pu régler ses problèmes internes. Vers le milieu des années 80, la Communauté a réussi à surmonter la récession dans certains de ses pays membres, finalisé les négociations d'accession de l'Espagne et du Portugal et restructuré son budget. C'est alors que la Communauté a pu entamer ses relations avec les pays tiers sur un nouveau pied.

En Septembre 1986, le Conseil d'Association s'est réuni pour la première fois depuis des années. Même si la réunion du Conseil d'Association s'est terminée sans aboutir à des résultats concrets, elle a mis en évidence le besoin d'un dialogue politique pour rapprocher les liens. La réunion suivante prévue pour Avril 1988 n'a cependant pu avoir lieu étant donnée la condition préalable de la Communauté de discuter du problème chypriote.

Entre-temps, la Turquie s'est attachée à poursuivre avec succès une stratégie économique tendant à la libéralisation de son économie et a regagné sa crédibilité en tant que pays démocratique en convoquant des élections générales multipartites. A un tel degré de stabilité, l'économie turque a enregistré des taux élevés de développement et des niveaux d'inflation relativement

bas. Des améliorations nettes dans l'infrastructure économique (routes, électricité, téléphone, aviation et irrigation) ont contribué à intégrer davantage la Turquie dans l'économie internationale; qui plus est, tout ceci, a été mené sans l'aide financière de la Communauté. Après avoir prouvé sa réussite dans tous ces facteurs, la Turquie a relancé sa demande d'adhésion à la Communauté. D'autre part, la mise en oeuvre des obligations pour l'achèvement de l'union douanière a été reportée et un autre calendrier devra être établi. La Turquie, par conséquent, a présenté sa demande d'adhésion à la Communauté le 14 avril 1987.

Suite à la demande d'adhésion totale, les relations avec la Communauté ont été menées au travers de deux réunions de Comités Ad-hoc en Novembre et Décembre 1988. Pendant ces réunions, la Turquie a déclaré son souhait d'un calendrier accéléré pour l'achèvement de l'union douanière.

Vers la fin 1989, la Commission a publié son rapport d'avis sur la demande d'adhésion de la Turquie.

Tout en soulignant l'éligibilité de la candidature de la Turquie, le rapport affirmait que le moment n'était pas opportun pour les négociations d'accession, à la lumière des problèmes internes de la Communauté, ainsi que des problèmes de développement de la Turquie. Cependant, une recommandation a été émise pour un renforcement de la coopération avec la Turquie.

La crise du Golfe en 1990 plongea la Turquie dans une situation très critique, puisqu'elle s'est vue confrontée à un choix entre les objectifs jusqu'à présent non contradictoires d'une pleine participation dans le processus d'intégration européenne, d'une part et le maintien de bonnes relations avec ses voisins, d'autre part. En bref, la crise a forcé la Turquie à définir des priorités pour ses objectifs et de prendre des décisions rapides dans ses choix entre l'Est et l'Ouest. Le choix a été vite fait dans le sens, bien-entendu, du monde occidental, car la Turquie, tel que déjà signalé, a toujours été attachée à l'Occident. La crise du Golfe lui a permis une fois encore de le démontrer, même si elle n'a été que très peu récompensée de tous ses efforts.

L'année 1992 a été chargée d'importants contacts à tous niveaux, dans les domaines à la fois politiques et économiques. Au début de l'année, la Commission et la Turquie ont préparé un Programme de travail qui prévoyait une coopération sur une large gamme de sujets, tels que la libre circulation des biens, des produits agricoles, la politique commerciale commune, la coopération douanière, les services liés au commerce, le rapprochement de la législation liée au commerce, les clauses institutionnelles, les sujets financiers et la promotion des investissements, les thèmes sociaux, etc. Un Comité Directeur a été établi dans le but d'aborder chaque sujet sur un plan technique et ce Comité a convenu à plusieurs reprises de négocier les modalités de coopération qui conduiront à l'établissement d'une union douanière viable. Le dialogue continue toujours, les réunions restant relativement détendues. Les

deux côtés se réunissent à propos de différents domaines, leur but étant l'adoption d'une union douanière.

Le contact le plus important dans le futur prochain sera la réunion de l'Association du Conseil en Décembre 1994, où les deux parties prendront des décisions dans le but d'assurer le fonctionnement correct de l'union douanière qui sera achevée à la fin 1995.

La conclusion du Traité de Maastricht pour l'union politique et économique du 7 Février 1992 a amené les relations entre la Turquie et l'Union à une étape cruciale. En achevant son marché interne à la fin 1992 et s'acheminant vers l'union économique et politique, l'Union décidera sur les conditions et les modalités de son élargissement dans une conférence intergouvernementale en 1996. Il est prévu que cette conférence détermine formellement la place de la Turquie vis-à-vis de l'U.E.

La Turquie a pendant longtemps souligné que l'achèvement de l'union de l'unification douanière n'était qu'un pas vers son but final de devenir membre à part entière de l'U.E. Les deux parties prévoient d'entamer l'union douanière vers la fin 1995. Les implications en sont profondes. Cependant, tel que Sir Leon BRITTAN, le Commissionnaire de l'U.E. pour les Relations Extérieures l'a signalé dans son discours d'Ankara au début de l'année, le rôle de la Turquie a l'importance d'un pont qui relie les voisins développés à ceux en voie de développement, «... c'est pour cela que des relations toujours plus étroites avec la Turquie sont importantes. C'est pourquoi l'union douanière est plus que simplement un exercice de politique économique.»